

CONSEIL MUNICIPAL

du 15 FÉVRIER 2021

ABSENTS : Mme Angélique FAYOLA (pouvoir à Mme Claire GARDIEN)
M. Michel DELBÈGUE
M. Charles RAJAONA-ANDRIANASOLO

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- ❖ **APPROUVE**, à l'unanimité la séance à huis clos compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19. Le public ne peut être accueilli et la retransmission des débats ne peut être techniquement réalisée.
- ❖ **DÉCIDE de reprendre** la même méthode de calcul qu'appliquait le CCAS pour la subvention annuelle allouée à l'ADMR de Ludes.
- ❖ **DÉCIDE de solliciter** auprès de la CUGR un fonds de concours correspond aux dépenses liées aux travaux du réseau d'eaux pluviales de la rue de Chigny et de la rue de Mailly (en partie) dont le montant est estimé à 74 640 € HT.
- ❖ **DÉCIDE d'exercer** le droit de préférence ouvert par l'article L331-24 du Code forestier pour la vente d'un bien situé au lieudit « Les Epinettes » à Ludes d'une superficie de 00ha 07a 48ca, cadastré parcelle AB 117, au prix de 300 € payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique de vente, avec transfert de propriété et entrée en jouissance au jour de l'acte.

Questions diverses :

- Un aménagement sécuritaire au niveau des stationnements rue de Ville en Selve est proposé. (Quelques points à définir avant validation).
- L'extension du réseau électrique rue de Puisieux dans le but d'alimenter les bâtiments existants ou à venir, à caractère viticole ne pourra être prise en charge par le Grand Reims.
- Prochaines réunions :
 - La Commission des Finances : le jeudi 25 mars à 18h à la mairie.
 - Le vote du budget : le lundi 29 mars à 20h à la salle des fêtes.
 - La Commission voirie pour les caméras : le vendredi 26 mars à 8h30 à la mairie.
- Suite à une réunion avec les riverains du multisport, il a été décidé à la majorité qu'il n'y aurait pas de haie de cyprès proposée par la municipalité. Par contre, 2 tables de pique-nique les plus proches des habitations vont être éloignées afin de limiter le bruit.
- Le nombre de connexions sur l'application PanneauPocket est toujours en nette augmentation.
- Suite au non-renouvellement des locations de terrains communaux à des personnes domiciliées hors de la commune, celles-ci devaient démonter leur hangar au 31 décembre 2020. Le non-respect de cette clause entraînera l'enlèvement des structures par un ferrailleur mandaté par la commune. Les futurs emplacements seront réservés aux riverains de la rue Dérodé dépourvus de garage ou de cour afin de stationner leurs véhicules.
- Suite à une demande d'un enfant de Ludes intéressé par la plantation d'arbres sur la commune, une réponse par courrier lui a été faite afin de voir si son projet est réalisable.

LE MAIRE,
B. SAINTOT